



adisq



ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Première entente collective entre l'ARRQ et l'Adisq visant la production de vidéoclips

Montréal, le 19 mars 2025 — Après plus d'un an de négociations, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (Adisq) ont conclu une première entente collective couvrant la production de vidéoclips diffusés sur toutes les plateformes et produits en français ou en toute autre langue que l'anglais.

Cette nouvelle entente prévoit, entre autres, un cachet de réalisation, négocié avec le producteur, auquel seront ajoutées des contributions pour les assurances collectives et les REER. Elle contient également une politique détaillée contre le harcèlement et encadre la procédure à suivre en cas de harcèlement allégué.

L'entente collective entrera en vigueur le 16 avril 2025 pour une durée de deux ans. « Cette entente permettra aux réalisateurs et réalisatrices qui travaillent en vidéoclips de bénéficier d'une couverture financière, d'une représentation légale ainsi que d'un filet social. Nous sommes très heureux d'avoir pu collaborer avec l'Adisq sur ce dossier », déclare Mylène Cyr, directrice générale de l'ARRQ.

« Cette première entente collective visant le vidéoclip avec l'ARRQ témoigne de notre volonté commune de promouvoir un environnement de travail respectueux, équitable et harmonieux pour tous les acteurs du milieu, et l'Adisq se réjouit de la saine collaboration qu'ont su créer les négociateurs dans le cadre des discussions ayant mené à cette entente », conclut Eve Paré, directrice générale de l'Adisq.

-30-

Pour renseignements :

Delphine Charmet, Conseillère sénior en relations de travail, ARRQ
delphine@arrq.quebec

514 842 7373 poste 230

Simon Prud'homme, Conseiller aux relations de travail, Adisq

sprudhomme@adisq.com

514 842 5147 poste 286

À propos de l'Adisq

Fondée en 1978, l'Adisq est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec.

L'association qui représente plus de 200 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.

À propos de l'ARRQ

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) est une association professionnelle reconnue par la « Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1) » qui comprend plus de 900 membres réalisateurs et réalisatrices pigistes œuvrant principalement en français dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web et de l'animation.

L'ARRQ s'emploie à la défense des intérêts et des droits professionnels, économiques, culturels, sociaux, moraux de tous les réalisateurs et réalisatrices du Québec en toute occasion et dans tout dossier. Parmi les actions vouées à la défense des droits des réalisateurs et au respect de leurs conditions de création, l'association négocie des ententes collectives, rédige et participe à l'élaboration de mémoires tout en collaborant à de nombreuses études.